

Faut pas être pressé !

Réunion du 20 juin 2017

Tic-tac, tac-tic ... le temps passe et joue contre nous.

Vous remarquerez en lisant ce tract que beaucoup de sujets sont récurrents notamment liés à l'arrivée de SeaRH : heures sur compteur CEX difficilement récupérables, disparition des Fiches Individuelles Mensuelles empêchant la vérification des feuilles de paie.

D'autres problèmes comme à l'ECTIME ou au pôle méca-chaud devraient être anticipés ou réglés dans les plus brefs délais mais la volonté de la direction est tout autre au regard du pourrissement de certaines situations.

Sans oublier la prime de panier réévaluée qui aurait dû être automatiquement régularisée.

La VIGILANCE doit rester une de nos priorités pour éviter les déconvenues.

Voici les points que les élus DP CGT avaient mis à l'ordre du jour :

❖ Expression syndicale

Du fait du déplacement des badgeuses dans certains ateliers et services, la CGT a demandé à la direction d'installer ou de réinstaller les "bannettes" au plus près des badgeuses.

La DRH a répondu que le sujet avait été traité en 2015 et repris par DES.

Nous leur avons remonté que des secteurs ont été oubliés et nous exigeons le rapprochement de l'expression syndicale au plus près des badgeuses.

❖ Prime de panier

La prime de panier ou de restauration a été réévaluée à 6,69€ par l'avenant de la Convention Collective de la Métallurgie parisienne applicable par l'article 18 du 20 novembre 2015 puis augmentée à 6,78€ au 01 janvier 2017. La CGT demandait la rétroactivité de cet "oubli" pour les personnels concernés.

Dixit la DRH : régularisation rétroactive du 01-01 au 31-05-2017 prévue sur la feuille de paie de juin 2017 et du 01-12-2015 au 31-12-2016 sur celle de septembre 2017.

La CGT ne peut être que satisfaite d'une telle réactivité de la direction qui rétablit dans leurs droits les personnels concernés.

❖ ITHAQUE

Plusieurs problèmes de connexion et autres bugs du logiciel ITHAQUE ont été remontés via la CGT par les personnels pour exiger la correction de ces anomalies.

Pour la DRH, le service est rétabli depuis le 09 juin 2017 même si elle a reconnu des points durs en suspens (carte de fidélité, incohérences de tarification, réservation hors cloche, ...).

A suivre ...

❖ Réfectoire LAVAREC

Suite à la demande de vos élus, la DRH nous annonce que le 2ème point d'eau est mis en service depuis le 16-06-2017.

Que de temps perdu pour si peu, il ne faut donc pas s'étonner de ces dysfonctionnements prévisibles lorsque l'on perd la maîtrise du soutien. Cela vous parle ?

❖ Pôle d'expérimentation Méca-Chaud

Maintes et maintes fois l'amélioration du fonctionnement des 2 entités AEM (Mécanique) et ADS (Chaudronnerie), dans le cadre de la fabrication de matériels mécano-soudés, a été demandée pour permettre une meilleure gestion de ces activités communes et ainsi assurer la satisfaction clients.

Depuis la scission de la Direction Equipements en mai 2014, le "**non sens industriel**" brandi par l'ancien directeur est bien réel aujourd'hui. **Pour la CGT, il est impensable de travailler sur les mêmes produits sans avoir une gestion claire des données d'entrée, du suivi en production et des délais à respecter.**

La CGT demandait expressément à la direction d'organiser une table ronde avec les différentes parties concernées y compris les personnels impactés par cette "désorganisation" pour enfin réfléchir collectivement et apporter des réponses concrètes à ces problématiques.

Dixit la DRH, une réunion sera provoquée entre les managers et les responsables d'entités.

Les élus DP CGT ont exigé d'avoir l'avis du CHSCT et que des solutions soient trouvées rapidement afin d'éviter que la situation se dégrade encore plus.

❖ Coffre-fort électronique et feuille de paie dématérialisée

Depuis le 01 juin, DCNS nous oblige à ouvrir un coffre fort électronique, pour nous imposer nos feuilles de paie "dématérialisées" et ainsi ne plus nous les envoyer par courrier à domicile.

Pour la DRH le choix est réversible et ne concerne que les Conventions Collectives.

Pour les CC souhaitant les recevoir encore sous forme papier, il faut IMPERATIVEMENT activer son coffre-fort électronique et cocher la case papier dans l'onglet "Paramètres".

❖ Absences à tort

Du fait que les personnels ne soient pas avertis ou prévenus des absences à tort avec l'outil SeaRH, la CGT demandait à la DRH ce qu'elle comptait faire pour les alerter avant la clôture de paie et ainsi éviter des retenues sur salaire injustifiées.

Dixit la DRH, la GAP de proximité assure la relance auprès des personnels et aucun retrait n'est effectué sans que la personne ne soit informée.

Tout doit être fait pour que les personnels puissent vérifier l'état de leurs présences mensuellement. La Fiche Individuelle Mensuelle permettait cela.

❖ Glossaire pour feuilles de paie

Depuis mai 2014, la CGT réitère sa demande concernant la mise à disposition des salariés du glossaire tant promis par la DRH pour enfin permettre à ces personnels de comprendre leurs feuilles de paie et les annexes associées.

Encore et encore *la DRH nous annonce que la communication est prévue mais toujours pas de date pour celle-ci.*

Pour la CGT, la direction joue continuellement la montre mais pourquoi ne pas donner aux personnels ce listing des codes employés si facile à éditer ?

❖ Fiche Individuelle Mensuelle

Le retour fait au groupe d'expression ne correspond en rien aux attentes légitimes des personnels : la fiche annexe ne remplacera jamais la Fiche Individuelle Mensuelle.

C'est pourquoi la CGT a exigé la remise à jour de la FIM pour tous les personnels afin de vérifier et comprendre leurs feuilles de paie et a demandé de planifier dans les plus brefs délais une réunion constructive entre les membres du groupe et la DSI pour définir objectivement le périmètre de la FIM.

La DRH nous assure, malgré l'analyse faite en central et le retour restitué, que le dossier n'est pas clos.

Heureusement, car nous sommes bien loin des attendus du groupe d'expression. On peut se poser la question à savoir si DCNS est encore en mesure de suivre le temps de travail de ses personnels ?

❖ ECTIME

La CGT s'inquiétait de savoir à quel moment DCNS Cherbourg allait désigner un responsable avec les qualités requises pour régler les différentes problématiques de paie des personnels de l'ECTIME.

La DRH nous affirme que la RRH a repris le sujet en collaboration avec la GAP de proximité et le CSPN. Un explicatif sera adressé à chaque personnel pour spécifier le mode de régularisation et les montants les concernant. Les régularisations de paie seront effectuées en juillet pour les CC et en septembre pour les travailleurs de l'état.

Reste en suspens l'attribution des TDPIS mal définie par la direction de DCNS après "seulement" six mois d'ouverture de chantier. Un dossier de plus où la direction a fermé les yeux au détriment des personnels.

❖ Compteurs CEX

De nombreux salariés ont été convoqués par leur hiérarchie et leur RRH au sujet de leurs compteurs CEX, la CGT souhaitait connaître le but de ces entretiens.

Dixit la DRH, c'est le processus normal et c'est pour rappeler les règles de gestion de compteur à tous les personnels. A ce sujet, la DRH s'engage à relancer les managers pour remplir avec les personnels concernés les formulaires de récupération des compteurs CEX.

Pour la CGT, les personnels n'ont pas à subir la mauvaise gestion et les anomalies du logiciel SeaRH, il est hors de question de les culpabiliser et de générer du mal-être supplémentaire.

D'ailleurs nous vous alertons que, lors du passage de TIEMPO vers SeaRH en janvier 2015, de nombreuses heures avaient été créditées sur le CEX (ex compteur 198). Si la direction admet qu'en effet c'est anormal et qu'elle va régulariser, force est de constater que sur les compteurs rien ne se passe malgré les relances depuis des mois par vos élus. La CGT suspecte la direction de faire traîner en longueur les dossiers jusqu'à la date fatidique du 31-12-2017. En effet dans 6 mois à cause de la loi travail, la rétroactivité arrivera à son terme (3 ans au lieu de 5 auparavant). Concrètement vos heures, si vous êtes dans ce cas de figure, disparaîtront de votre compteur sans aucune possibilité de les récupérer même en justice.

Si vous n'avez pas envie de faire cadeau de ces heures travaillées, nous vous conseillons vivement de prendre contact avec votre manager.

Nos comptes rendus sont consultables sur le site : www.cgt-arsenal-cherbourg.org



Vos élus DP CGT :

AUVRAY Stéphane : 21185 / DEBREUILLY Denis : 55739 / DESSALLE Hervé : 22714 / FAVRE Dominique : 06.65.37.11.13 / HEBERT Géraldine : 56975 HUREL Karine : 55791 / GAUDIN Arnaud : 06.62.31.12.18 / JEANNE Antony : 56073 / LECARPENTIER Morgan : / SOINARD Arnaud : 55671 / TESSON Stéphanie : 21439 / TRAVERT Eric : 21540 / TRUFFAUT Fanny : 56137 / TURMEL Pascal : 23925